

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2020
18h30 SALLE DES FETES DE VARAMBON

Etaient présents : Georges VUCHER, Marie-Christine CUTURIER, Anne BOLLACHE, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Frédérique MOLLIE, Alain POIZAT, Thierry DUPUIS, Myriam FANGET, Alain SICARD, Aimée BADIER, Gérard GUICHARD, Anne PAGAN, Daniel JANIN, Béatrice DE VECCHI, Bernard MAROQUENNE, Christian BARDET, Pierre DULAURIER, Dominique GABASIO.

Pouvoirs :

Jean-Michel GIROUX ayant donné pouvoir à Aimée BADIER,
Daniel DUSSOLIN ayant donné pouvoir à Pierre DULAURIER,
Marie-Claire BULLIFFON ayant donné pouvoir à Anne PAGAN,
Jean-Claude PITTON ayant donné pouvoir à Gérard GUICHARD.

Etaient excusés : Roger DUVIQUET, Sylvie GOY-CHAVENT, Philippe TREFF, Jean-Michel GIROUX, Joël TRAVARD, Daniel DUSSOLIN, Marie-Claire BULLIFFON, Jean-Claude PITTON, Christian BATAILLY.

Etaient absents : Jacques GROSGURIN, Alain JULLIERON, Jean-Paul PERRET, Gilles MAJORCZYK, Sacharalen CAPRON, Jean-Louis FAVIER, Delphine ANDRE, Jean-Luc ORSET.

Nombre de membres en exercice : 36, présents : 19, titulaires : 19, suppléant : 0, votants : 23
Secrétaire de séance : Anne BOLLACHE.

Ordre du jour

1. Institutions et vie politique :

- Election du président de séance pour le vote du CA du budget principal et des budgets annexes.

2. Finances :

- Approbation des comptes administratifs 2019 du budget général et des budgets annexes.
- Approbation des comptes de gestion 2019 du budget général et des budgets annexes,
- Affectation des résultats,
- Approbation du budget primitif 2020 du budget général et fixation des taux d'imposition,
- Approbation des budgets primitifs 2020 des budgets annexes,
- Attribution de fonds de concours à la commune de Varambon.

3. Tourisme :

- Musée des Soieries Bonnet,
- Demande au Département pour l'inscription des chemins de randonnées au PDIPR.

4. Point d'information :

- Adhésion au SIABVA pour la gestion du SPANC.

5. Questions diverses.

Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux expose en préalable son désarroi et sa colère suite à une visite le 29 février aux Brotteaux en compagnie de membres du conseil Municipal de Jujurieux.

Il y a encore plus d'immondices que lors de la précédente visite et cela sur une surface qui s'est beaucoup développée en très peu de temps.

Les photographies projetées à l'assemblée témoignent d'une catastrophe écologique et environnementale localisée sur un Espace Naturel Sensible et dans le périmètre d'une zone de captage d'eau potable majeur.

La commune « bénéficie » d'un droit de préemption mais le terrain évalué par l'administration des Domaines à 10 centimes peut se négocier de gré à gré à 10 €.

Anne BOLLACHE propose de faire circuler une pétition dans toutes les communes pour l'envoyer au Président de la République et aux différents ministres concernés.

Gérard GUICHARD doit représenter Jean-Claude PITTON qui a posé un certain nombre de questions sur les documents budgétaires qui lui ont été envoyés. Une réponse lui sera faite par écrit.

Pierre DULAURIER excuse Daniel DUSSOLIN qui est absent pour cause d'intervention chirurgicale et nous indique que sa santé est plutôt bonne.

Après avoir présenté un synthèse des résultats de l'année 2019, le Président passe la parole à Marylène BLACHE qui détaille le compte administratif.

Cette année 2019, il a fallu faire face à des éléments non récurrents, l'intégration des deux crèches, les deux incendies et pourtant, le Compte administratif reste maîtrisé en dessous du Budget primitif.

Thierry DUPUIS remercie Marylène BLACHE pour son travail ; le suivi et l'exécution du budget sont très bien faits notamment avec un suivi par service.

La situation est bonne.

Sur le panier fiscal (hors TEOM), il n'y a pas eu de revalorisation des taux mais ce sont les bases qui ont augmentées générant un boni de recettes.

L'augmentation des bases d'imposition témoigne de la dynamique du territoire mais aussi du travail de la communauté de communes en faveur de l'économie, de l'habitat et des services au sein de notre collectivité.

Le résultat est en excédent de 1,2 Millions d'euros et devrait être beaucoup plus serré sur les prochains exercices en raisons des projets et travaux en cours.

Toutefois à partir de 2020, il est vraisemblable que nous commençons à toucher les premières taxes de la ZA Ecosphère Logistique de Pont d'Ain.

Si l'on regarde les principaux ratios, ils sont globalement satisfaisants, la capacité de désendettement notamment reste importante.

Le résultat d'investissement est positif mais cela est évidemment trompeur : nous avons encaissé l'emprunt réalisé pour la Maison Frimousse alors que les travaux ne seront terminés et décaissés qu'en 2020.

A long terme, la courbe présentée sur l'évolution de la DGF et qui est similaire à celle observée dans les communes témoigne selon le président d'une « tentative d'assassinat » des collectivités de premier niveau.

FINANCES

1. ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Il est rappelé que le Président ne peut prendre part au vote des comptes administratifs et qu'il convient donc d'élire un président de séance.

Le Conseil communautaire désigne Georges VUCHER, Président de séance pour le vote des CA.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Cf. documents ci-joints

➤ *Délibérations votées à l'unanimité.*

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Cf. documents ci-joints

➤ *Délibérations votées à l'unanimité.*

4. AFFECTATION DES RESULTATS

Cf. documents ci-joints

➤ *Délibérations votées à l'unanimité.*

5. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET GENERAL

Cf. documents ci-joints

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS

Pour 2020, le taux de la taxe d'habitation (TH) appliqué sur le territoire de la Communauté de Communes est égal au taux appliqué sur son territoire en 2019 (article 16 H 2. de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020), soit 6.72%.

Pour les autres taux (CFE, TFB et TFNB), le conseil communautaire doit délibérer et il est proposé de reconduire les taux actuels soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,34%,
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%,
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,08%.

Pour un produit fiscal attendu à bases constantes de 2019 :

- Pour la TH et TF : 1 347 895€
- Pour la CFE : 1 529 396€

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

7. FIXATION DU TAUX DE LA TEOM

Il est proposé de reconduire les taux actuels soit :

- Zone 1 : 10.65%
- Zone 2 : 7.06%

Pour un produit fiscal attendu à bases constantes de 2019 :

- Zone 1 : 1 198 662€
- Zone 2 : 220 639€

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DES BUDGETS ANNEXES

Cf. documents ci-joints

➤ *Délibérations votées à l'unanimité.*

9. FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE VARAMBON

La commune de Varambon avait sollicité par délibération du 9 janvier 2018 la Communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre d'un projet d'aménagement urbain « rue des Rives de l'Ain », « chemin du Port » et « rue de la Madeleine ».

Le plan de financement prévisionnel était le suivant :

Varambon	Opération cœur de village Participation selon critères : 30 K€	Montant :	406.00 K€
		DETR :	121.80 K€
		Dept :	30.00 K€
		CCRAPC :	30.00 K€
		Autofi :	224.20 K€

La commission Finances du 11 juillet 2019 avait émis un avis favorable.

Les travaux sont maintenant terminés, la commune a transmis l'état récapitulatif des dépenses faisant apparaître un coût total de 483 328€ et sollicite auprès de la communauté de communes le versement du fonds de concours s'élevant à 30 000€.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

Le Président apporte les commentaires suivants :

Il alerte sur l'amortissement des fonds de concours qui est très long pour une dépense récurrente annuellement. Il faudra donc revoir la durée de ces amortissements, sinon la collectivité risque de se retrouver confrontée à un effet ciseau.

Daniel DUSSOLIN en sa qualité de Vice-président en charge des finances a alerté sur ce sujet plusieurs fois.

Sur la SERP, un certain nombre de travaux ont été effectués pour remettre en état le site. Il y aurait une vente possible à venir de ce bâtiment avec un locataire présent jusqu'en septembre. Cela devrait se décanter en fin de premier semestre.

ZAC ECOSPHERE : il y a aujourd'hui deux permis qui ont été accordés.

Les taux d'imposition n'ont pas été augmentés cette année.

Petite nouveauté pour 2020, les trois budgets Soieries, Office de Tourisme et Schéma Départemental de Tourisme ont été regroupés en un seul.

QUEL AVENIR POUR LES SOIERIES BONNET

La Communauté de communes des Rives de l'Ain - Pays du Cerdon est propriétaire d'un vaste domaine correspondant à l'ancien site industriel des soieries Bonnet

Ce site est composé de plusieurs bâtiments qui n'appartiennent pas tous à la collectivité. Deux d'entre eux abritent un Musée dont les collections sont la propriété du Département. L'accueil et les visites du Musée sont assurées par des agents de la Communauté de communes et la conservation des collections par des agents du Département. Deux conventions nous lient, une de partenariat de gestion, une autre de mise à disposition des bâtiments.

Depuis plusieurs années, les élus de la Communauté de communes et ceux du Département envisagent un transfert de propriété au Conseil départemental. Les services du Département sont venus sur place afin d'établir des diagnostics des bâtiments et ont déjà débuté des travaux de sécurité incendie urgents. Les estimations de travaux sécurité s'élèvent à environ 1,8Md'€ et les travaux de réhabilitation des bâtiments à plus de 7M€.

Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans le cadre d'un transfert éventuel de propriété.

1. En matière de sécurité incendie :

Des travaux de sécurisation incendie et de rénovation doivent être réalisés mais vont nécessiter plusieurs mois (un rétro planning devra être réalisé en concertation). Il a été demandé aux services du Département de ne pas fermer le Musée pendant les travaux

2. En matière de prix de cession :

La valeur résiduelle du bâtiment (valeur brute actuelle) est de : 2 170 200 €.

La vente à l'euro symbolique n'a aucun impact sur notre budget hormis un prêt bancaire de 525 000€ en 2015 qui court jusqu'en 2039 avec un remboursement annuel autour de 30 000€.

Un certain nombre de subventions ont été obtenues pour l'acquisition des bâtiments ainsi que pour les travaux de toiture (341 100€ dont 156 000 du Département)

Le coût de fonctionnement s'élève à environ 19 000€ correspondant aux fluides, assurances (très importantes en poids) les travaux de maintenance et la taxe foncière. Le Département prend déjà à sa charge un certain nombre de coûts.

Si l'on déduit les charges, le transfert de propriété impliquerait donc un coût pour la collectivité d'environ 10 000€ jusqu'en 2039.

3. En matière de fonctionnement du site :

Il apparaît aujourd'hui que les dysfonctionnements du site, en particulier pour les travaux à réaliser ou le développement de projets, sont liés à l'organisation à deux têtes avec des intérêts qui peuvent parfois être contradictoires et des modes de fonctionnement très différents. Par ailleurs, de nombreuses missions communes interfèrent les unes sur les autres en alourdissant le

fonctionnement. En terme de lien hiérarchique, la situation est également complexe.

Une structure de gestion ad hoc autonome devra être mise en place permettant un fonctionnement souple et la possibilité de réaliser des partenariats publics privés. La gestion devrait être plus proche d'une gestion privée que d'une gestion publique, sans liens hiérarchiques avec les collectivités partie prenante

Dans l'hypothèse où la présidence de cette structure serait Départementale, il serait indispensable que la 1ere vice-présidence soit intercommunale.

1. En matière de perspectives :

Les Soieries ne doivent pas être considérées simplement comme un Musée mais un véritable outil de développement territorial. Le projet qui devra être construit sera un projet de développement économique et pas seulement culturel.

Trois entreprises à ce jour souhaitent s'installer sur le site de l'Usine afin de fabriquer et commercialiser leurs produits (pièces de soie). Ce site pourrait se développer au-delà du Musée.

Il est proposé de délibérer pour transférer la propriété des bâtiments au Conseil départemental à l'euro symbolique sous réserve :

- Que le site reste ouvert pendant tous les travaux et que la dynamique commerciale qui a été engagée ne soit pas impactée et qu'à l'automne 2020, le fonctionnement 2021 soit connu.
- Qu'une structure de gestion soit mise en place dans laquelle la communauté de communes pourrait rester partie prenante au niveau de l'exécutif et que les contrats des salariés soient préservés. Il sera donc nécessaire de trouver une solution pour assurer la continuité des contrats existants.
- Que le siège de l'office de tourisme demeure sur le site des Soieries afin que la collectivité puisse continuer à exercer sa compétence tourisme
- Que le Conseil Départemental s'engage à faire des travaux de réhabilitation du site dans une perspective de développement local. Il faudra donc trouver une solution pour l'emprunt.

Le Département est d'accord pour reprendre les Soieries à l'Euro symbolique. Le coût des travaux à réaliser sur ces bâtiments va être très élevé dans les années à venir.

Pierre DULAURIER qui a reçu pouvoir de Daniel DUSSOLIN excusé pour cette séance, parle en son nom et rapporte les réserves qu'il émet par rapport à l'emprunt. En effet, Daniel DUSSOLIN, Vice -Président délégué aux Finances souhaite que la cession soit négociée eu égard à cet emprunt. Mais il est précisé qu'il ne porte pas uniquement sur les Soieries mais aussi sur la voirie.

➤ *Délibération votée avec un vote contre.*

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - PDIPR

Fin février, une note d'information et les cartes des itinéraires ont été envoyées, par mail, à toutes les mairies.

En effet dans le cadre de la révision du PDIPR, de compétence Départementale, il est demandé aux intercommunalités de délibérer afin de proposer au Département les itinéraires à inscrire dans ce plan.

L'aménagement et la signalétique des itinéraires inscrits au PDIPR pourront être cofinancés par le Département.

Pour notre territoire, 18 itinéraires et des linéaires de sentiers GR et GRP sont proposés à l'inscription au PDIPR soit environ 280 km de sentiers. Cf. documents joints.

Pour mémoire, ces itinéraires sont entretenus dans le cadre d'une convention entre la communauté de communes et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

➤ *Délibération votée à l'unanimité.*

POINT D'INFORMATION

ADHESION AU SIABVA POUR LA GESTION DU SPANC

Le Président rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du conseil communautaire du 19 décembre 2019, ce dernier s'était exprimé favorablement (à la majorité et avec deux abstentions) pour l'adhésion de la Communauté de Communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon au SIABVA pour la gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Or, pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine, la situation a changé. Confronté à des difficultés financières liées à la baisse de son parc d'installations, le comité syndical du SIABVA n'est pas en mesure à ce jour d'approuver notre demande d'adhésion, n'étant pas certain de pouvoir retrouver un équilibre financier (avec ou sans adhésion de la CCRAPC).

La délibération prise le 19 décembre 2019 n'est pas exécutoire car elle n'a été ni transmise au contrôle de légalité ni affichée et aucune démarche de dénonciation des deux conventions liant la CCRAPC au Département de l'Ain concernant la mission de contrôles confiée au SATAA n'a été entreprise.

La gestion du SPANC reste donc inchangée à ce jour ; la réalisation des contrôles vente, neuf et réhabilitation est toujours confiée au SATAA. Une solution sera prochainement proposée pour la réalisation des contrôles périodiques de bon fonctionnement (à prévoir en 2020 sur la commune de Serrières-Sur-Ain).

Le Président,
Thierry DUPUIS

